

ANNEE 2023

**SEANCE PUBLIQUE
DU 26 JUIN 2023**

Délibération n°

2023064

Date de convocation : 20/06/2023

Date d'affichage : 28/06/2023

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 18

Pouvoirs : 3

Nombre de votants : 21

Vote : 21

Pour : 21

Abstention : 0

Contre : 0

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-trois, le 26 juin à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la du conseil municipal, à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 20 juin 2023, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Yannick BASSIER, Frédéric ETCHEGARAY, Cédric BRESAC, Jean-Baptiste HALTY, M. Bernard COMBES, Philippe ENSALES, Marc PERRIER, M. Mikel AMILIBIA.

Mmes Valérie REcart, Emmanuelle DALLET, Guénaél LE CAM, Valérie ETCHART, Marie ROSPIDE, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS, Nathalie HARAN, Bénédicte LARCEBEAU.

Absents excusés : Laure TREMOUILLE ; Céline FAYS (pouvoir à Cédric BRESAC), Christian GARRIGUES, Arnaud PAVLOVSKY (pouvoir à Frédéric ETCHEGARAY), Maud BARRAL (pouvoir à Fleur BEYRIS).

Secrétaire de séance : Marie ROSPIDE

**OJ n°15 : Créations d'un poste d'animateur principal 1^{ère}
classe à temps non complet (17.5h/semaine)**

Rapporteur : M. Yannick BASSIER, adjoint délégué aux finances et aux Ressources Humaines

Un agent de la filière animation de la collectivité, a fait connaître son souhait de travailler à mi-temps à compter du 1^{er} octobre 2023, afin de pouvoir exercer une autre activité.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au Conseil Municipal, la création d'un emploi d'animateur principal 1^{ère} classe à temps non complet (17.5h/semaine), pour assurer les missions de responsable de la cantine scolaire (accueil des élèves, gestionnaire cantine, management des agents de la restauration scolaire).

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE la création d'un poste d'animateur principal 1^{ère} classe à temps non complet (17.5h/semaine) à compter du 1^{er} Octobre 2023 ;

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Fait à Bassussarry, le 26 juin 2023.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

